



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 14 août 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le quatrième jour du mois d'août 2017.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Denise Roy
Lynda Poulin

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Mario Boily
Patrice Giguère

Est absente :

Madame la conseillère : Marjolaine Deblois

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire André Labbé.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
 - 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2. Administration générale et greffe**
 - 2.1. Adoption du procès-verbal 4 juillet 2017
 - 2.2. Adoption des comptes
 - 2.3. Service de première ligne Lavery
 - 2.4. Gestion électronique documentaire
 - 2.5. Rencontre caisse 11 septembre
- 3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**
 - 3.1. Rapport urbanisme
 - 3.2. Fibre optique
- 4. Travaux publics**
 - 4.1. 10e Rang Ouest
 - 4.2. 2017-07 Pavage divers
 - 4.3. Coordonnateur travaux publics
 - 4.4. Entente de service avec Frampton
 - 4.5. Chef d'équipe
- 5. Sécurité public et incendie**
 - 5.1. Rapport d'intervention juillet 2017
- 6. Loisir, organismes et activités culturelles**

- 6.1. Projets structurants
 - 6.2. OMH
 - 6.3. Exclusion de la gestion de l'offre de tout renégociation de l'ALENA
 - 6.4. Commandites (Soirée de chasse, Hockey junior A St-Prosper)
- 7. Affaires nouvelles**
- 7.1. 247 rue Langevin
- 8. Période de questions**
- 9. Divers**
- 9.1. Lecture de la correspondance
 - 9.2. Rapport des organismes
- 10. Levée de l'assemblée**

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 126-08-2017

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal 4 juillet 2017

Résolution 127-08-2017

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal du 4 juillet 20 17 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 128-08-2017

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, soit autorisée à payer la liste des comptes au 31 juillet au montant de 592 731.96\$.

Adoptée

2.3 Service de première ligne Lavery

Résolution 129-08-2017

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE renouveler le contrat avec Lavery au montant de 800, 00 \$ par année pour l'abonnement à un service de première ligne donnant droit à :

- un accès téléphonique illimité pour répondre à toute question reliée à l'administration de la municipalité sans limites quant au type de question soumise, dans la mesure où la réponse n'exige aucune recherche législative, jurisprudentielle, doctrinale ou autre;
- vérification légale des projets de procès-verbaux des réunions du conseil avant leur adoption finale par le conseil et formulation de commentaires téléphoniques au directeur général, pour leur bonification au besoin, ce qui n'inclut cependant pas l'analyse du règlement ou de tout document connexe de la municipalité.

Adoptée

2.4 Gestion électronique documentaire

Résolution 130-08-2017

ATTENDU QUE l'archivage, le classement et la recherche de documents représentent beaucoup de temps;

ATTENDU QUE des solutions d'archivages électroniques s'offrent à nous;

ATTENDU QUE la solution proposé par Gedcom est intéressante;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'octroyer un contrat pour la gestion électronique documentaire à Gedcom au montant de 8 228.91\$ avant taxes incluant la création de l'arborescence incluant tous nos fournisseurs, le montage de nos processus, l'installation de raccourcis des processus sur chacun des postes, l'installation et configuration de nouveaux équipements, la création des droits d'accès pour chaque processus et employés, la formation et le suivi après implantation de la méthode.

Adoptée

2.5 Rencontre caisse 11 septembre

Résolution 131-08-2017

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins a approché la Municipalité pour la vente du bâtiment leur appartenant;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE mandater une firme d'inspection pour inspecter le bâtiment avant la

prochaine rencontre du 11 septembre.

Adoptée

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois de juillet est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 Fibre optique

Résolution 132-08-2017

CONSIDÉRANT la réalisation d'un appel d'intention d'un projet régional pour le déploiement de la fibre optique ou d'une technologie équivalente, coordonné par la MRC Robert-Cliche;

CONSIDÉRANT QU'IL s'agit d'un projet à caractère régional mais décidé et approuvé localement par chacune des municipalités de la MRC Robert-Cliche;

CONSIDÉRANT QUE trois promoteurs ont manifestés leurs intentions de déployer une fibre optique ou un produit équivalent sur le territoire de la MRC Robert-Cliche et qu'ils ont présenté leur solution;

CONSIDÉRANT QUE les coûts budgets des promoteurs intéressés, ont été remis par la MRC Robert-Cliche à la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne;

CONSIDÉRANT QUE les services de contentieux de la MRC Robert-Cliche et le service de contentieux du promoteur retenu se sont consultés ou se consulteront sur le modèle de contrat à adopter qui éventuellement répondra aux exigences des lois et de la réglementation en vigueur et sera négocié par la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne;

CONSIDÉRANT QU'UN protocole d'entente liera individuellement chacune des municipalités avec le promoteur de son choix selon les critères de son Conseil sera négocié;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE retenir les services du promoteur Sogetel pour négocier et signer une entente pour le déploiement éventuel de la fibre optique sur le territoire de la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne;

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

DE considérer la proposition du promoteur Sogetel comme étant la plus avantageuse;

DE négocier avec les représentants du promoteur et ceux de la MRC un projet de protocole d'entente pour le déploiement éventuel de la fibre optique ou d'un produit équivalent sur le territoire de chacune des municipalités de la MRC

Robert-Cliche;

DE réaffirmer qu'il appartient à chacune des municipalités, une fois le projet d'entente négocié, de l'approuver par résolution;

DE mandater le cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats, s.e.n.c.r.l., par Monsieur Claude Jean, pour représenter la MRC Robert-Cliche dans le cadre de ces négociations.

Adoptée

4. Travaux publics

4.1 10e Rang Ouest

Une demande est déposée par les résidents du 10e rang Ouest pour le pavage du dernier 2.5 km. Cette demande sera analysée lors des réunions de travail du budget 2018.

4.2 2017-07 Pavage divers

Résolution 133-08-2017

ATTENDU QU'un appel d'offre pour le pavage plusieurs petites sections de route a été envoyé à Pavage de Beauce, Pavage LGF, Asphalte Nicolas Lachance et Pavage Colgan;

ATTENDU QUE Pavage de Beauce est le seul soumissionnaire à avoir déposé sa soumission;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le contrat soit accordé à Pavage de Beauce en retirant l'item rang Huit Ouest à la hauteur du 211 au montant de 62 685\$ avant taxes.

Adoptée

4.3 Coordonnateur travaux publics

Résolution 134-08-2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a revu sa structure organisationnelle;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse de la structure actuelle, un besoin est identifié au niveau de la gestion des travaux publics;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne de se doter d'une personne ressource qualifiée en génie civil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE créer un poste cadre de coordonnateur des travaux publics et de confirmer l'embauche de Monsieur Marc-Antoine Pelletier à titre de coordonnateur des travaux publics au sein de la municipalité de Saint-Odilon-de-

Cranbourne selon les modalités d'écrites dans le contrat de travail et la description des tâches;

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail ainsi que tous les documents nécessaires.

Adoptée

4.4 Entente de service avec Frampton

Résolution 135-08-2017

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne vient d'engager un coordonnateur au travaux publics;

ATTENDU QUE la Municipalité de Frampton a besoin également d'un coordonnateur;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne désire prendre entente avec la Municipalité de Frampton pour le partage du coordonnateur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente relative à la gestion des travaux publics de St-Odilon-de-Cranbourne et de Frampton par le partage d'un coordonnateur des travaux publics.

Adoptée

4.5 Chef d'équipe

Résolution 136-08-2017

CONSIDÉRANT l'embauche d'un coordonnateur des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'abolir le poste de chef d'équipe et la prime associée.

Adoptée

5. Sécurité public et incendie

5.1 Rapport d'intervention juillet 2017

Résolution 137-08-2017

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de juillet 2017 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Projets structurants

Résolution 138-08-2017

ATTENDU QUE la Municipalité dispose d'un montant disponible via le Fonds de soutien aux projets structurants;

ATTENDU QUE la Municipalité désirait améliorer en premier lieu la qualité du son dans la salle municipale;

ATTENDU QUE le coût estimé pour l'amélioration du son représente plus de 30 000\$;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier son projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE déposer une demande au Fonds de soutien aux projets structurants pour le remplacement des poteaux et noms de rue dans la Municipalité;

D'autoriser Mme Dominique Giguère, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne tous les documents nécessaires reliés à cette demande.

Adoptée

6.2 OMH

Résolution 139-08-2017

ATTENDU QUE l'office municipal d'habitation de Beauceville, l'office municipal d'habitation de St-Frédéric-de-Beauce, l'office municipal d'habitation de St-Joseph-de-Beauce, l'office municipal d'habitation de St-Odilon-de-Cranbourne, l'office municipal d'habitation de Tring-Jonction et l'office municipal d'habitation de St-Victor ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Beauceville, de St-Frédéric-de-Beauce, de St-Joseph-de-Beauce, de St-Odilon-de-Cranbourne, de Tring-Jonction et de St-Victor un projet d'entente de regroupement des 6 offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE recommander favorablement le regroupement de l'office municipal d'habitation de Beauceville, l'office municipal d'habitation de St-Frédéric-de-Beauce, l'office municipal d'habitation de St-Joseph-de-Beauce, l'office municipal d'habitation de St-Odilon-de-Cranbourne, l'office municipal d'habitation de Tring-Jonction et l'office municipal d'habitation de St-Victor suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

Adoptée

6.3 Exclusion de la gestion de l'offre de tout renégociation de l'ALÉNA

Résolution 140-08-2017

CONSIDÉRANT que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards de dollars en contribution fiscale;

CONSIDÉRANT que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

CONSIDÉRANT que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

CONSIDÉRANT que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

CONSIDÉRANT que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre concerne les secteurs agricoles de la production laitière, des oeufs de consommation et à couver, du poulet de chair et des dindes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander au gouvernement du Canada d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer que préserver intégralement la gestion de l'offre.

Adoptée

6.4 Commandites (Soirée de chasse, Hockey junior A St-Prosper)

Résolution 141-08-2017

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder une aide financière de 2000\$ à la Soirée de Chasse et pêche;

D'octroyer une commandite pour le hockey junior A à St-Prosper de 100\$ et d'ajuster cette commandite selon le nombre de joueurs de St-Odilon.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

7.1 247 rue Langevin

Résolution 142-08-2017

Attendu que la Municipalité de Saint-Odion-de-Cranbourne a sur son territoire une propriété qui, au premier regard, menace de s'effondrer;

Attendu que la Municipalité souhaite concevoir un rapport d'expertise par le biais d'un ingénieur en génie civil, plus particulièrement en structure de bâtiment, afin d'évaluer le caractère sécuritaire ou non de l'abri d'auto;

Attendu que la firme retenue doit identifier les mesures réparatrices qui pourraient être entreprises par le propriétaire pour stabiliser et rendre sécuritaire ou, si aucune mesure ne peut rendre cette construction sécuritaire, constater que l'abri d'auto doit être démoli;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE confier, au besoin, le mandat de réalisation d'un relevé de charpente, production d'un rapport d'expertise pour un montant forfaitaire de mille trois cent cinquante dollars (1 350 \$) avant taxes à la firme WSP inc.

Adoptée

8. Période de questions

Un citoyen interroge le conseil concernant les élections du 5 novembre prochain.

1. Lecture de la correspondance

1. Lecture de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

2. Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 143-08-2017

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h45.

Adoptée

Je, André Labbé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Labbé,
Maire.

Dominique Giguère,
Directrice générale.